




MRC de Maskinongé
*Schéma d'aménagement
 et de développement
 révisé*

Légende :

-  Limites de l'îlot déstructuré
-  Affectation agricole active
-  Affectation agro-forestière de type 2 (10 ha et +)
-  Affectation forestière
-  Limites de propriété
-  Limites de la zone agricole

Échelle = 1 : 5 000

Réalisation : Service de
l'aménagement du territoire
 Source : Base numérique
M.R.N. 1 : 20 000
 © Gouvernement du Québec

Plan no.
SBO-02

*Affectations
 agricoles /
 Îlots déstructurés :
 Saint-Boniface*